

Compte rendu sommaire
de la séance du conseil communautaire
du 24 janvier 2023

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Linda RAULT, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD (du point 2.1 au point 4.1)

M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice de RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : : M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Jean-Noël MOINE, Mme Maryvonne PRUDHOMME à Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN à Mme Stéphanie HARS, Mme Constance de PÉLICHY à M. Dominique THENAULT

Absente excusée : Mme Marie-Anne LINGARD (du point 1.1 au point 1.4)

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 13 décembre 2022.

1 - ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Remplacement d'une conseillère communautaire suite à sa démission

Le **Conseil communautaire PREND ACTE** de la démission de Madame Anna MAZIER, Conseillère Communautaire et de l'installation comme Conseillère Communautaire de Madame Linda RAULT, membre suivante sur la liste « La Ferté Saint-Aubin, La ville qu'on aime ! ».

1.2 Modification des membres de la commission communautaire permanente « Culture et patrimoine »

La composition de la commission permanente « Culture et Patrimoine » est modifiée comme suit : Mme Anna MAZIER remplacée par Mme Nicole BOILEAU

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER les 19 membres pour la commission « Culture et Patrimoine » : Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Noël MOINE, Mme Nicole BOILEAU, M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Fabienne GAUDENZI, M. Patrick PINAULT, Mme Aline POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Brigitte GARNIER, Mme Anne-Marie TURBAT, Mme Karine LE, M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice de RUYVER, Mme Patricia GAUTHIER, Mme Pascale SZCZERBAL, M. Dominique DRUPT, Mme Tatiana VALIOT, M. Cyril AGOUTIN, M. Frédéric DELIGNY

1.3 Remplacement d'un représentant auprès de l'ASAD (Association de Soins et d'Aides à Domicile)

Suite à la démission de Madame Anna MAZIER, en tant que Conseillère Communautaire, il convient de désigner un nouveau représentant.

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER 1 représentant : Monsieur Christophe BONNET

1.4 Remplacement d'un représentant auprès de la fourrière animale

Suite à la démission de Madame Anna MAZIER, en tant que Conseillère Communautaire, il convient de désigner un nouveau représentant.

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER 1 représentant titulaire : Madame Isabelle FIDALGO

2 - FINANCES – MARCHES PUBLICS

2.1 Avenant n°2 au contrat départemental 2021/2023 de soutien aux projets structurants du territoire (VOLET 2)

Considérant qu'il restait une enveloppe à définir pour le bilan mi-mandat d'un montant de 103 748,00 € H.T.,

Au vu de l'augmentation des coûts des matériaux et de l'énergie entraînant une augmentation du montant des travaux relatifs à l'opération d'implantation du siège de la CCPS ainsi que la création d'un espace de co-working et d'une pépinière d'entreprises dans le bâtiment « La Rabolière »,

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de communes des Portes de Sologne 2021 – 2023 attribuant l'enveloppe pour le bilan mi-mandat au projet d'implantation du siège de la CCPS ainsi que la création d'espace de co-working et d'une pépinière d'entreprises dans le bâtiment « La Rabolière ».

2.2 Modification en cours d'exécution n°1 au marché 22CC03 relatif aux prestations de nettoyage du complexe aquatique LE CUBE

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution N°1 au marché n°22CC03.

3 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1 Procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de La Ferté-Saint-Aubin – Bilan de la concertation préalable

Considérant le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de La Ferté Saint-Aubin, porté par l'opérateur TSE.

Vote favorable à l'unanimité pour :

-APPROUVER le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

-PRECISER que le bilan de la concertation annexé à la présente délibération est consultable dans les bureaux de la Communauté de Communes situés 12 allée de la Chavannerie à La Ferté-Saint-Aubin, aux heures et jours habituels d'ouverture et sera publié sur le site internet de la mairie, à l'adresse www.lafertesaintaubin.fr, celui de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, à l'adresse <https://www.ccportesdesologne.fr/>.

-AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives nécessaires à ce dossier, et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

3.2 Procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU d'Ardon – Bilan de la concertation préalable

Considérant le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune d'Ardon, porté par l'opérateur La Générale du Solaire ;

Vote favorable à l'unanimité pour :

-APPROUVER le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

-PRECISER que le bilan de la concertation annexé à la présente délibération est consultable dans les bureaux de la Communauté de Communes situés 12 allée de la Chavannerie à La Ferté-Saint-Aubin, aux heures et jours habituels d'ouverture et sera publié sur le site internet de la mairie, à l'adresse www.ardon45.fr, celui de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, à l'adresse www.ccportesdesologne.fr/.

-AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives nécessaires à ce dossier, et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

3.3 Approbation du principe de signature d'une convention de financement de l'agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais – TOPOS

Vote favorable à l'unanimité pour :

POURSUIVRE l'adhésion de la communauté de communes à TOPOS selon les principes de participation financière, de gouvernance et de programmation susvisés.

AUTORISER le Président ou son représentant à engager les discussions nécessaires en vue de la rédaction de la convention de financement pour 2023, qui sera soumise pour approbation au Conseil ultérieurement, et pour l'élaboration du programme triennal.

4- RESSOURCES HUMAINES

4.1 Tableau des effectifs

Vote favorable à l'unanimité pour SUPPRIMER au 1^{er} février 2023, les postes suivants qui ne sont plus occupés :

- 4 postes d'éducateur des APS à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet de 12,16/35ème
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet de 6,14/35ème

5 - QUESTIONS DIVERSES

POINT SUPPLEMENTAIRE

2.3 Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre de la réhabilitation d'un ancien EPAH pour la création d'une pépinière d'entreprises, un espace de co-working et l'installation des bureaux de la CCPS

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la Communauté de Communes des Portes de Sologne souhaite pouvoir accompagner les entreprises dans leur phase de création et de croissance notamment en leur proposant des formes d'accueil adaptées et un accompagnement de qualité. La réhabilitation de l'ancienne maison de retraite « La Rabolière » en pépinière d'entreprises et espace de co-working permettra notamment de répondre aux besoins des entreprises. Par ailleurs, souhaitant être au plus près de ses entreprises, la Communauté de Communes occupera une partie du bâtiment avec des bureaux dédiés.

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire au titre du CRST, déposer le dossier de demande de subvention, signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

DÉCISIONS COMMUNAUTAIRES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 5211-10 du CGCT1

N° 69/2022 : Approbation et signature de l'action de promotion « séance d'aquagym offerte au forum « Ma retraite, j'en profite » le 6 décembre 2022 à La Ferté St-Aubin

N°70/2022 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise d'un lot d'entrées au CSE de la Fédération Française d'Equitation à Lamotte Beuvron

N°71/2022 : Approbation et signature du marché 22CC19 relatif à l'interconnexion de sites en fibres à La Ferté St-Aubin

N°72/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°4 au marché 19CC10 – services d'assurances dommages aux biens

N°73/2022 : Approbation et signature du marché 22CC21 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre, concernant l'aménagement de terre agricole en zone d'activités sur la commune de Marcilly en Villette en extension d'une ZA existante

La Ferté Saint-Aubin, le 25 janvier 2023

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

